



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 07/12/2023 Date d'affichage : 07/12/2023 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 15 Nombre de votants : 15 Absents / Excusés : 6	Objet : Présentation des objectifs de la Délégation de Service Public (DSP) de l'aéroport Le Mans-Arnage	Délibération n° 2023-3 Résultat du vote 15 pour 0 contre 0 abstention
--	---	---

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 12 décembre à 16h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN,
M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Olivier SASSO, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,
M. Jean-Yves LECOQ, Mme Carole HEULOT, M. Nordine ARIK, M. François EDOM.

Procurations :

M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN
Mme Monique NICOLAS LIBERGE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET
Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Olivier SASSO
M. Thierry COZIC donne pouvoir à Mme Carole HEULOT

Excusés :

M. Frédéric BEAUCHEF, M. Jean Carles GRELIER, Mme Christelle MORANÇAIS,
Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, M. Didier REVEAU.

Secrétaire de séance : M. Olivier SASSO

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

3. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) AÉROPORT LE MANS-ARNAGE

Le Comité syndical,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **ACTE** les objectifs suivants de la future délégation de service public de l'aéroport Le Mans-Arnage, sous réserve que le principe du recours à la délégation de service public soit retenu par le Comité syndical après avoir recueilli l'avis de la commission consultative sur les services publics locaux :
 - ✓ Assurer l'exploitation de l'aéroport dans le cadre fixé par l'autorité délégante et en conformité avec la réglementation française et européenne,
 - ✓ Imposer au futur délégataire la réalisation d'un programme d'actions permettant l'actualisation du PSA dans les conditions fixées par l'étude CGX et sous réserve de l'accord de la DGAC,
 - ✓ Maintenir et développer le rôle déterminant de l'aéroport dans l'accessibilité internationale du Circuit des 24 Heures,
 - ✓ Exécuter et financer le programme d'entretien-renouvellement des biens de retour de la concession et exécuter et financer (partiellement) un programme d'investissement permettant d'adapter les infrastructures à l'évolution du trafic, de maintenir la qualité du service public aéroportuaire à un haut niveau et assurer son développement durable,
 - ✓ Maintenir à son niveau actuel la subvention annuelle de fonctionnement aux environs de 300 k€ par an,
 - ✓ Imposer au futur délégataire la réalisation d'un parc photovoltaïque dans l'emprise de l'aéroport.

- **DECIDE** de retenir le scénario minimum d'investissement réduit à mettre en œuvre lors de la prochaine délégation de service public de l'aéroport Le Mans-Arnage, qui comprend la réfection/mise aux normes de la piste à 1,5 M€, le programme d'entretien/maintenance à 0,5 M€, le programme GER à 0,8 M€, le programme d'adaptation des installations à l'évolution du trafic à 0,3 M€, le balisage lumineux à 0,3 M€, le programme décarbonation ACA à 0,6M€. Par ailleurs le futur délégataire sera tenu de réaliser un programme d'implantation de panneaux photovoltaïques sous réserve d'obtention des autorisations administratives nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 13 décembre 2023

Le Président



Dominique LE MÈNER